

## **L'an deux mille vingt-et-un et le seize juin à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents excusés : LOCHE Benoît, THIBAULT Céline

Le compte-rendu de la réunion du 10 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Une précision par rapport au budget d'investissement : comme en fonctionnement, on peut ouvrir une ligne « dépenses imprévues » mais celle-ci est plafonnée à 7,5 % du budget d'investissement.

### **I - INFORMATIONS DIVERSES**

#### 1. Communauté des Communes Chalosse Tursan (C.C.C.T.)

- Une nouvelle convention ayant été signée, la Communauté des Communes Chalosse Tursan va nous verser le montant correspondant au Service à la Personne de 2020, à savoir environ 2 900 €.
- Demande de subvention : 3 000 € pour le Salon du Livre 2021. Accord à l'unanimité.
- PADD du PLUi. La plupart des remarques émanant de la « commission urbanisme » de Geaune ont été prises en compte dans le document.
- Le dernier bureau réuni le 9 juin n'a pas été très constructif (cf pièces jointes).

#### 2. S.I.V.U.

- Les entretiens individuels avec les agents se sont bien déroulés. Les 3 agents qui étaient auparavant mis à disposition de la Communauté des Communes Chalosse Tursan ont accepté leurs nouvelles missions, à savoir : surveillance, accueil et ménage à la piscine et actions jeunesse.
- Pour les postes piscine, ces 3 agents seront donc mis à disposition de la commune par le SIVU des écoles du Tursan. Accord à l'unanimité.
- D'autre part, afin de pouvoir porter des actions pour la jeunesse (principalement de 10 à 16 ans), le Comité syndical du SIVU a décidé, lors de sa réunion du 7 juin, de modifier ses statuts et notamment l'article 9 en y ajoutant « *Le syndicat assurera également la mise en place de diverses actions destinées à un public d'enfants et d'adolescents (principalement de 10 à 16 ans) afin de répondre à leurs attentes, tout en développant leur citoyenneté et ce en totale complémentarité avec leur parcours scolaire* ». Les communes membres ont 3 mois pour accepter ou non cette modification. Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité.
- Lors de cette réunion, le comité syndical a validé le règlement intérieur et la charte de vie collective à la cantine. La location des photocopieurs à SHARP a été reconduite.

#### 3. XL Habitat.

Le bailleur social départemental a décidé d'acheter l'immeuble Saint-Amans composé de 8 logements (3 route de la Chalosse). D'autre part, Monsieur le Maire pousse pour qu'XL Habitat achète également les 2 locaux vacants attenants pour, bien sûr, les rénover. Ce serait une très bonne chose pour le devenir de cet îlot.

#### 4. Départ de responsables.

Trois responsables d'établissements vont quitter Geaune prochainement : Mr l'Abbé Delord (arrivé en 2013), Mr RAULT, le directeur de l'EHPAD (arrivé en 2014) et Mme BONHOURE, Principale du Collège (arrivée en 2017). Une réception sera organisée en leur honneur cet été.

5. Devenir du presbytère.

L'Evêché nous ayant confirmé que ce bâtiment était définitivement libéré, son devenir pose question. Par rapport à certains projets évoqués lors de la commission travaux du 21 avril dernier, Monsieur le Maire propose de le vendre. Le conseil municipal approuve le principe de cette vente. Dès que nous pourrons, nous ferons donc appel à une agence immobilière.

6. Petites villes de demain.

La convention d'adhésion a bien été signée le 20 mai. Pour Geaune, le chef de projet est donc le maire accompagné par le CAUE et les responsables des services économie, habitat et tourisme de la Communauté de Communes Chalosse Tursan.

7. Déploiement de la fibre.

Le 15 juin, un technicien est venu étudier ledit déploiement sur la commune. La date butoir est le 31/12/2022. Il a également rappelé la problématique de l'élagage.

## **II - A.C.L.E.T.**

Le Président « Midou » et sa salariée Sarah sont venus présenter au conseil municipal les diverses activités de l'ACLET et surtout leur esprit. Cette association, à but, bien sûr, non lucratif, a gardé son ADN d'origine (1998) et se veut résolument innovante. Toutes ses actions concourent à essayer de répondre à des demandes sociales très diverses des habitants et des familles. L'ACLET a d'ailleurs été labellisée Espace de Vie Sociale (EVS) par la CAF des Landes pour la plupart de ses activités. Historiquement, la commune de Geaune la soutient en mettant à sa disposition des bâtiments, des espaces publics et matériels communaux.

Après cette présentation très intéressante aux dires de nombreux conseillers, le conseil municipal doit se prononcer sur l'autorisation ou non de permettre à l'ACLET d'apposer le logo de la commune sur leurs différents documents promotionnels. Au vu des différentes activités menées à ce jour et la plus-value qu'elles apportent pour l'intérêt général des habitants de la commune et du territoire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Toutefois, pour les nouveaux projets, l'ACLET devra demander l'avis du conseil municipal pour l'utilisation du logo.

## **III - POINT SUR LE PERSONNEL**

Tout d'abord, des nouvelles plutôt rassurantes de Raphaël qui fait quelques progrès et qui a retrouvé le moral. Sur les conseils du CDG40, il a été décidé de le remplacer par des contrats d'un mois renouvelables. Les adjoints en charge du personnel technique ont reçu Mr Damien Thouault qui commence le 21 juin.

## **IV - FINANCES**

1. Virements de crédits. Une décision modificative est nécessaire, pour inscrire au budget, différentes dépenses non inscrites au budget primitif. Il s'agit d'une annulation de loyers des Thermes d'Eugénie pour les mois de novembre et décembre 2020, un emprunt souscrit auprès du SYDEC dont la 1<sup>ère</sup> échéance est en 2021, des travaux du SYDEC pour le déplacement d'une lanterne

rue des Augustins (décision prise par le conseil municipal le 10/05/2021), le remplacement de la cuve de fuel de la piscine et l'acquisition de matériel de bureau adapté. Ces crédits seront pris sur la ligne des dépenses imprévues.

2. Maintien de l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public. En 2020, compte tenu de la situation sanitaire, le conseil municipal avait décidé d'exonérer les commerces sédentaires assujettis à cette redevance. Le conseil municipal décide de reconduire cette décision en 2021.
3. Changement de nomenclature comptable. La règlementation prévoit qu'au 01/01/2024 toutes les collectivités devront utiliser la nomenclature M57 en lieu et place de la M14. Celle-ci permettra au maire, notamment, si le conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits entre chapitres de la même section dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer tout document afin que cette nouvelle nomenclature soit appliquée à compter du 01/01/2022.
4. Eglise. La DRAC nous ayant fait parvenir un plan de financement pour la tranche optionnelle, le conseil municipal doit se prononcer sur ce plan afin de demander ensuite des subventions aux autres financeurs. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le plan de financement proposé par la DRAC pour la tranche optionnelle des travaux de l'église.

#### **V - DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS AU MAIRE**

Suite à des observations faites par le service du contrôle de légalité de la Préfecture, Mr le Maire propose de revoir la délibération DEL-06-2020-01, relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal. Il propose d'abroger les articles 7, 9, 10 et 11 de cette délibération qui font l'objet de ces observations. Le conseil municipal accepte cette proposition.

#### **VI - PISCINE**

1. La Préfecture ayant accordé la dérogation, c'est bien Nicolas Mimbielle, titulaire du BNSSA, qui surveillera les bassins de la piscine municipale de Geaune du 1<sup>er</sup> juillet au 12 septembre 2021. Il sera, par convention, mis à disposition du SIVU à la commune de Geaune. Il en sera de même pour les 2 autres agents « d'accueil-ménage ». Une réunion avec ces agents sera programmée prochainement par Pierre FLOUS avec l'ancienne MNS. Certains élus seront également sollicités en période scolaire, début juillet et septembre.
2. La cuve de fuel donne des « signes de fatigue » : un remplacement risque de s'avérer nécessaire.

#### **VII - TOUR DES COMMISSIONS**

1. Développement durable.
  - Les arrêtés « espaces sans tabac » sont pris. Les panneaux seront posés certainement durant l'été.
  - Dimanche 4 juillet. Matinée citoyenne de ramassage de déchets dans les rues et aux entrées de la bastide. Afin d'affiner l'organisation, un tableau des tâches à accomplir sera diffusé au conseil municipal.
2. Communication.

Une réunion est prévue mercredi 23 juin à 19 h 00 pour :

  - Revoir la procédure pour l'élaboration du bulletin

municipal,

➤ Travailler sur un livret d'accueil pour les nouveaux habitants,

➤ La promotion à relancer sur le gîte et le camping.

### 3. Tourisme.

Projets d'installation :

➤ D'un écran diffusant en boucle la présentation de notre territoire dans l'entrée de la mairie.

➤ Des porte-brochures devant l'entrée de la mairie pour laisser de la documentation en libre-service.

## **VIII - MANIFESTATIONS**

1. Fête de la musique. Initialement prévue le 19 juin, elle a été annulée au vu des contraintes sanitaires imposées.

2. Inauguration du skate-park. Elle aura lieu le samedi 10 juillet.

3. Concert du samedi 3 juillet. Sur la place, organisé par le Comité des fêtes.

## **IX - DIVERS**

- Un inventaire du mobilier de l'église va être réalisé par la DRAC.

- Projet d'installation d'orthophonistes à Payros annulé ou peut-être reporté à 2022.

- Elections. Rappel des permanences.

- Prochaine réunion-bilan (et conviviale) : mercredi 7 juillet à 19h00.

La séance est levée à 22h15.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît

Excusé

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

Excusée

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie